

# COMPTE RENDU

## CONSEIL MUNICIPAL DU 07 JUILLET 2015

L'an deux mil quinze et le sept juillet à 20 heures,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur François BACIAK, Maire.

**Présents** : Mrs BACIAK François, LAINE Henri, BAYON Robert, BLANCHARD Jacques, Mme BRAMANT Jacqueline, Mrs DELORME Vincent, PERRIN Patrice, FAYARD René, Mmes ROBILLARD Marinette, DUPUIS Fabienne, FUET Nicole, Mrs DEAN Peter, DAUVILLAIRE Olivier, Mme TRIVINO Élisabeth.

**Absent(s) excusé(s)** : -

**Absent(s)** : Mme JONINON-DESVIGNES Karine

**Secrétaire de séance** : Mme FUET Nicole

Le compte rendu de la précédente séance est adopté sans observation.

### **DROIT DE PREEMPTION URBAIN / DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER** **Propriété M. DEVAUX Jean**

Le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de la déclaration d'intention d'aliéner souscrite par la SCP TRAVELY et MANDRET, Notaire à Marcigny, concernant l'immeuble cadastré section AE n°285, d'une superficie de 322 m<sup>2</sup>, appartenant à M. DEVAUX Jean, et soumis au Droit de Préemption Urbain.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de renoncer au droit de préemption dont dispose la commune.

### **AIDE AUX TERRITOIRES** **« 100 projets pour l'emploi »**

Vu la lettre circulaire de Monsieur le Président du Conseil Départemental, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Propose les travaux de mise aux normes de l'électricité à la Collégiale Saint Hilaire
- Charge le Maire de demander une aide financière au titre du dispositif « 100 projets pour l'emploi ».

### **MARCHÉ VOIRIE 2015**

Vu l'analyse des offres, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, retient la proposition d'EIFPAGE pour un montant de 11 900,40 € ttc.

### **DISSOLUTION DU SIVOS ET CONVENTIONNEMENT AVEC LA COMMUNE DE MARCIGNY**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5212-33 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 2 avril 1973 créant le SIVOS (Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire) ;

Considérant que ce syndicat regroupe vingt-quatre communes dont les enfants sont scolarisés au Collège Jean Moulin de Marcigny ;

Considérant que le SIVOS ne pourra intervenir financièrement dans le projet d'agrandissement du gymnase, situé sur le territoire de la commune de Marcigny, car n'étant pas doté d'une section d'investissement ;

Considérant le fait que le syndicat n'intervient que pour la gestion des frais de fonctionnement de ce gymnase ;

Vu la délibération du SIVOS en date du 24 juin 2015 actant la dissolution de ce syndicat au 31 décembre 2015.

Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la dissolution du syndicat.

Le Conseil Municipal, après l'exposé du Maire et sur sa proposition, à l'unanimité,

Considérant que le Syndicat peut être dissous sur la demande de la majorité des conseils municipaux des communes membres ;

Se prononce en faveur de la dissolution du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire (SIVOS) au 31 décembre 2015.

### **CREATION / SUPPRESSION D'EMPLOI**

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Vu l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire (CAP) réunie le 12 mai 2015,

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal,

Considérant la nécessité de créer un nouvel emploi d'Adjoint Technique de 1<sup>ère</sup> classe à 35h/35è, en raison de la possibilité d'avancement de Monsieur Hervé LAVAL à ce grade, au titre de la promotion interne

Le Maire propose à l'assemblée,

. La création d'un emploi d'Adjoint Technique de 1<sup>ère</sup> classe

. La suppression d'un emploi d'Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe

Et ce, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE : d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposés.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents.

### **REMBOURSEMENT DE FRAIS DE MISSION**

**DEAN Peter**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte que la commune rembourse à Monsieur Peter DEAN les frais de déplacement liés à l'assemblée générale annuelle de la Fédération Européenne des Sites Clunisiens à Autun (Saône-et-Loire), le 13 juin dernier.

## QUESTIONS DIVERSES

**Travaux de voirie** : après avoir pris connaissance des devis de l'entreprise EIFFAGE, le Conseil Municipal retient les travaux de voirie suivants :

Lotissement Les Moines Blancs	: 6 642,12 € ht
Chemin du Bois Chenaud	: 9 790,22 € ht
Soit un total de	16 432,34 € ht

**Rénovation thermique du groupe scolaire** : le Conseil Municipal adopte l'avant-projet proposé par le cabinet d'architecture SETAN et présenté par le Maire.

**Collégiale Saint-Hilaire** : il est fait part de la réception des travaux de mise aux normes de l'électricité, ainsi que du courriel de M. Wenzel de la Direction Régionale des Affaires Culturelles relatif à la restauration du portail.

**Legs Bouthier de Rochefort** : aucune candidature n'est proposée pour la « prime à une famille méritante ».

**Ad'Ap** (Agenda d'Accessibilité programmé) : M. Henri Lainé présente le projet pour l'établissement des documents administratifs dressé en collaboration avec l'Agence Technique Départementale et qui devra être validé avant le 27 septembre prochain.

**Stationnement « Place Saint Hugues »** : le Conseil Municipal n'est pas favorable, pour cette année, d'étendre la réglementation du stationnement et de la circulation les samedis, dimanches et jours fériés des mois de juillet et août, les jours de semaine.

### ***Il est fait part :***

- . De l'arrêt maladie d'un agent communal et de la nécessité de pourvoir temporairement à son remplacement.
- . De la visite du Jury Départemental de fleurissement le jeudi 16 juillet prochain.
- . De la remise prochaine d'un don de 10 000 € des Amis de la Collégiale. Une réception sera organisée le vendredi 24 juillet en Mairie.
- . Du compte-rendu de la réunion avec M. l'Inspecteur Départemental de l'Education Nationale.
- . Du compte-rendu de l'assemblée générale des Sites Clunisiens (P. Dean), du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Vallée du Sornin (R. Bayon et O. Dauvillaise).

M. Peter Dean évoque la réunion organisée avec Cécile Varillon de l'Association des Plus Beaux Villages de France pour la réservation en ligne des hébergements et visites guidées.

